

# CAHIER DES CHARGES

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Activité : CYCLOSPORT (sur route)

## Préambule

Le cahier des charges du Championnat Départemental de CYCLOSPORT a été rédigé par la Commission Technique Départementale des activités cyclistes et validée par le Comité Directeur de l'UFOLEP 64.

Ce document a été établi afin de faciliter la tâche des organisateurs, d'harmoniser le déroulement des ces Championnats et d'en faire la vitrine de notre activité.

Pour ce faire, il a nécessité la prise en compte :

- de la loi sur le sport
- des différentes réglementations d'Etat en lien avec l'activité sportive
- des règlements administratifs, sportifs et financiers de l'UFOLEP (RASF)
- des orientations fédérales (nationales, régionales et départementales)

**Les diverses candidatures devront répondre en tous points au présent cahier des charges.**

**Les dossiers de candidatures seront déposés au siège de l'UFOLEP 64 avant la date fixée par le CD UFOLEP 64**

**L'attribution du championnat départemental cycloport se fera après visite du site par le CD64 et un membre de la CTD**

**Le cahier des charges devra être co signé par le CD UFOLEP 64 et le club organisateur**

## **I – LES INFRASTRUCTURES**

Si le système de chronométrage par transpondeur est utilisé, les parties se référeront aux contraintes de la fiche technique de l'utilisation de ce matériel.

### **I.1 – Le parking**

Les organisateurs devront prévoir un (des) parking(s) suffisant, si possible à l'extérieur du circuit, permettant l'accueil des sportifs ET du public.

### **I.2 – Le balisage de la manifestation et le point d'accueil**

Afin de faciliter l'accès au lieu de la manifestation, pour les sportifs mais aussi le grand public, l'organisateur mettra en place un système de fléchage (flèches, affichettes...).

Sur la commune de la manifestation, le(s) parking(s) ainsi que le point d'accueil des sportifs seront clairement balisés.

### **I.3 – Les locaux**

#### **I.3.1 – Administratif**

L'organisateur devra disposer d'un local identifié comme tel permettant l'organisation du retrait et du retour des dossards (et des transpondeurs).

#### **I.3.2 – Contrôle anti-dopage**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisateur devra disposer d'un local permettant la mise en place d'un contrôle anti-dopage (sanitaire + sas d'isolement)

#### **I.3.3 – Sanitaires – Vestiaires et douches**

L'organisateur mettra à la disposition des sportifs ET du public un nombre suffisant de sanitaires. Dans la mesure du possible, des vestiaires et des douches seront proposés aux sportifs.

#### **I.3.4 – Protocole et récompenses**

Une salle permettant l'accueil de l'ensemble des participants, des officiels et du public sera aménagée afin d'organiser la réception protocolaire et le vin d'honneur.

Dans tous les cas, l'accès à ces différents locaux devra être fléché.

### **I.4 – Le Circuit**

#### **I.4.1 – Longueur et largeur du circuit**

La longueur du circuit sera comprise entre 4 km au minimum et 7 km au maximum.

La largeur des routes empruntées devra être au minimum de 5 mètres sur au moins la moitié du circuit et plus large sur le reste de celui-ci.

Le revêtement ne devra pas présenter de dangers majeurs (trous, ornières, dos d'âne etc ...). Dans tous les cas, ces éventuels dangers devront être physiquement signalés aux coureurs.

La qualité du revêtement des routes empruntées est un gage de sécurité pour l'organisateur.

#### **I.4.2 – Difficulté du circuit**

Il est recommandé de choisir un circuit de difficulté moyenne accessible au plus grand nombre possible de compétiteurs. Le nombre de difficultés par tour de circuit ne pourra accéder deux pour les circuits longs (de 5.5 km à 7 km) et une seule pour les circuits courts (4 km à 5.5 km). Les virages trop serrés ou dangereux ainsi que les descentes étroites et/ou trop rapides sont à éviter (même dûment signalés(es) et sécurisés(es)).

#### **I.4.3 – Balisage**

L'organisateur balisera avec tous moyens à sa convenance (panneaux, fanions ...) les derniers hectomètres de la course.

#### **I.4.4 – Sécurité passive**

Tous les dangers potentiels tels que trous dans la chaussée, ornière, dos d'âne, passage piétons surélevés, îlots directionnels, ronds points etc ... devront être signalés et sécurisés avec les moyens appropriés (signaleurs, bottes de paille, fléchage, ...).

## **I.5 – Le site de Départ/Arrivée**

### **I.5.1 – Organisation du site**

Le site de départ / arrivée devra proposer :

- un podium et/ou estrade destiné à recevoir les officiels (directeur de courses, commissaires, Président du Comité Départemental, responsable de la CTD) et l'animateur
- une ligne d'arrivée matérialisée au sol par 2 lignes blanches de 5 cm de largeur (séparée par un espace de 5 cm) parfaitement rectilignes et perpendiculaires aux bords de la chaussée.  
La ligne d'arrivée sera tracée, autant que possible, sur une portion de chaussée en ligne droite de 300 m environ et 6 m de largeur.
- Une banderole « ARRIVEE » à l'aplomb de la ligne, fixée à 5 m de hauteur.
- Un échappatoire devra être mis en place afin de permettre l'effacement des motos et voitures de tête.

### **I.5.1 – Animation du site**

Le site départ arrivée devra être animé par un animateur. Pour ce faire il devra composer :

- 1 sonorisation avec un micro
- un compte tour ainsi qu'une cloche

## **II – LA GESTION SPORTIVE DE LA MANIFESTATION**

Si le système de chronométrage par transpondeur est utilisé, les parties se référeront aux contraintes de la fiche technique de l'utilisation de ce matériel.

### **II.1 – Distribution des dossards**

La liste des personnes autorisées à concourir (titulaires d'un carton cyclosport) sera transmise par le Comité Départemental au club organisateur dans la semaine qui précède la course.

L'organisateur prévoira deux ou trois personnes afin d'assurer la distribution et la récupération des dossards.

### **II.2 – Les officiels**

Le directeur de course, qui est désigné par la CTD, constituera son équipe d'officiels licenciés Ufolep comprenant : 1 juge d'arrivée, ainsi que 3 commissaires. Ce choix sera effectué en prenant en compte la qualification, l'expérience, mais aussi l'origine géographique (représentation plurielle des clubs).

Afin d'aider le juge à l'arrivée en cas de litige lors des classements, l'organisateur peut prévoir un dispositif de vidéo ou de « photo finish » sur la ligne d'arrivée (Sauf utilisation du chronométrage électronique).

Il est rappelé ici que seul l'avis du juge à l'arrivée est à prendre en compte, des moyens de recours existant par ailleurs (cf règlements nationaux).

### **II.3 – Sécurité / Secours**

Le dispositif de sécurité devra répondre en tous points à la réglementation en vigueur :

- règlements inter fédéraux
- règlements UFOLEP
- arrêtés Préfectoraux et/ou Municipaux

**L'Comité Départemental s'allouera (et prendra en charge) les services d'une association de secouristes afin d'assurer la couverture sanitaire de la manifestation.**

### **II.4 – La réception protocolaire**

Une réception « protocole » doit être programmée à l'issue de la manifestation, dans une salle de capacité suffisante à proximité immédiate du site « Départ/Arrivée ».

Dans la mesure où l'apéritif ne serait pas offert par la municipalité, le club organisateur le fournira.

### **II.5 – Les récompenses**

**L'ensemble des récompenses, comprenant les maillots, breloques et bouquets, est fourni par le Comité Départemental.**

## **II.6 – Soutien complémentaire**

- Le comité directeur allouera une somme forfaitaire de 250 euros au club organisateur afin de contribuer aux divers frais induits par l'organisation.
- Le comité directeur met à la disposition du club organisateur du matériel nécessaire au bon déroulement de l'épreuve (chronométrie électronique, arche, ...), sous réserve que le club dispose des personnels qualifiés et qu'il en fasse la demande

## **III – LA GESTION ADMINISTRATIVE**

### **III.1 – La demande d'autorisation Préfectorale**

Le dossier de demande d'autorisation Préfectorale est rempli par le Comité Départemental UFOLEP, en son nom, sur la base des éléments techniques transmis par le club support.

Le délai de dépôt en Préfecture ainsi que le contenu du dossier seront conformes aux directives de la Préfecture de Pyrénées-atlantiques.

### **III.2 – La transmission des résultats**

Les résultats du Championnat seront transmis le soir de la manifestation (sous format informatique) au représentant de la CTD présent sur place.

## **IV - ACCORD COMMUN**

La signature des partenaires attestera de leur engagement. Le non respect des termes de la présente convention engagerait la responsabilité de la structure défaillante.

Mr, Mme, Mlle : .....

Représentant du Club : .....

Mr, ~~Mme~~, ~~Mlle~~ : **Jean-Jacques TÊCHENÉ**

Président(e) du **Comité Départemental UFOLEP 64**

A : ....., le :

Signature du Président  
de l'UFOLEP 64

Signature du Président  
du club .....

## CANDIDATURE A L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CYCLOSPORT

Date du Championnat Départemental :

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Club organisateur : .....	
Nom du Président : .....	
Adresse postale : .....	
Tel fixe : ..... Tel portable : .....	
E.mail : ..... @ .....	

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

	OUI	NON
<b>Infrastructures</b>		
Local pour retrait et restitution des dossards .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Local antidopage .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sanitaires .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vestiaires / douches .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salle pour le protocole .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Circuit</b>		
Longueur du circuit .....		km
Nombre de difficultés .....		
Longueur de la ligne droite d'arrivée .....		m
Largeur de la ligne d'arrivée .....		m
Podium du speaker couvert .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Classement</b>		
Demande du chronométrage électronique .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Pièce à joindre au dossier de candidature :

- l'avis du responsable de la CTD activités cyclistes (64) sur le circuit proposé (texte libre)
- un plan général du site faisant apparaître :
  - les différents locaux (retrait dossards, dopage, protocole, sanitaires, parking ...)
  - le point de départ/arrivée
  - le positionnement des signaleurs et des secours
  - les difficultés sportives (bosses, ...)
  - les zones de dangers potentiels (dos d'ânes, rétrécissements, trous ...)
- un plan détaillé du site départ/arrivée :
  - positionnement du podium, des secours, de l'échappatoire
  - dispositif de sécurité mis en place (barrières, banderoles ...)
  - cotes (largeur de la ligne d'arrivée, longueur de barrièrage ...)